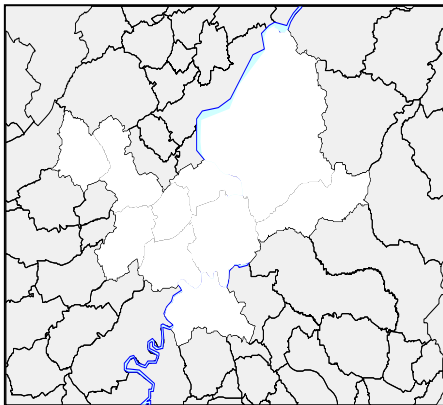


@gglo.fr

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2004
SITZUNG VOM 10. NOVEMBER 2004**



**L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'AGGLOMERATION
DIE KONSTITUIERENDE VERSAMMLUNG DER AGGLOMERATION**

Présence de

M. Nicolas Deiss, Préfet du District de la Sarine, Président

H. Marius Zosso, Oberamtmann des Sensebezirks

Délégués / Delegierte

Mmes Antoinette De Weck, Dominique Nouveau-Stoffel et MM. Gilles Bourgarel, Jean Bourgknecht, John Clerc, André Schoenenweid, et Philippe Wandeler (Fribourg)

Mmes Solange Berset et M. Gilbert Perrin (Belfaux)

MM. Jean-Marc Kuhn et Albert Lambelet (Corminboeuf)

**Damen Ursula Baumeyer-Boschung, Hildegard Hodel-Bruhin
HH. Benjamin Brägger** (Düdingen)

MM. Georges Baechler, Philippe Equey (Givisiez)

MM., Vincent Thalmann et René Schneuwly, (Granges-Paccot)

MM. Hubert Dafflon, Christian Ducotterd et Jacques Repond (Grolley)

MM. Francis Maillard, Olivier Maradan, André Meylan (Marly)

HH. Anton Meuwly, Roman Schwaller et Jean Schmutz (Tafers)

Mme Annelise Meyer-Glauser et MM. André Tissot et Philippe Uldry
(Villars-sur-Glâne)

Egalement présents / Auch anwesend :

M. Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat, Directeur des institutions, des forêts et de l'agriculture

M. Hans FLückiger, Aménagiste cantonal, Service des Constructions et de l'Aménagement

Mme Brigitte Leiser, Cheffe de service adjointe, Service des communes

Mme Margalhan-Ferrat Corinne, Conseillère scientifique de l'agglomération

Mme Fiorenza Ratti, Secrétariat d'Etat à l'économie

Excusés / Entschuldigt :

MM. André Ackermann, Christoph Allenspach, Christian Marbach, Jean-Paul Meyer, Daniel Pugin, François Pythoud, Michel Ramuz, Olivier Schaller, Jean-François Steiert

M. Gérald Mutrux, Chef de service, Service des communes

M. Tobler, Office du Développement territorial (ARE)



1. Salutations et ouverture de la séance

M. le Président. Monsieur le Vice-Président et chers collègues, Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau, Messieurs les Présidents des Commissions de travail, Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs les représentantes et les représentants de la presse et des médias. Je dois excuser l'absence de M. Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat de Messieurs Christoph Allenspach, Christian Marbach, Jean-Paul Meyer, Olivier Schaller, Daniel Pugin et André Ackermann.

Ganz besonders möchte ich heute unter uns begrüßen Herrn Staatsrat Pascal Corminboeuf, Direktor der Institutionen, der Land- und Forstwirtschaft, unser pater communalis, Frau Brigitte Leiser, Stellvertreterin des Dienstchefs des Amts für Gemeinden, welcher sich ebenfalls entschuldigen musste, Herrn Hans Flückiger, neuer Dienstchef des Bau- und Raumplanungsamtes, den ich hier besonders herzlich begrüße. Wir freuen uns, er wird uns noch besuchen, da er am 1. Dezember sein neues Amt antreten wird. Ich begrüße weiter Frau Giancarla Papi, Sektionschefin des kantonalen Bau- und Raumplanungsamtes, Frau Fiorenza Ratti, vom Staatssekretariat für Wirtschaft, und diesmal Herrn Hähnle, der Planer des Büros, welcher für uns die Arbeiten im Rahmen des Agglomerationsprogramms durchführt.

Je salue également l'opérateur du jour, M. Romain Gendre, collaborateur de la Préfecture, qui remplace aujourd'hui Mme Anne-Caroline Rappo, empêchée.

Vous le savez, j'ai la conviction profonde que l'avenir de notre région et de notre canton dépendra de la constitution d'un centre fort qui passe par la mise en place d'une agglomération solidaire. Je vous rappelle qu'il y a une vingtaine d'agglomérations qui sont en train de se créer autour de nous sur le territoire suisse. Il ne faut pas se voiler la face, les expériences vécues ces dernières années démontrent que le processus de mise en route d'une agglomération est une opération parfois difficile, ardue, mais toujours intéressante et très enrichissante. Nous allons aborder la dernière ligne droite, celle des processus décisionnels, celle des choix à faire, tant au niveau de notre Assemblée, bien sûr, qu'au niveau des populations et des communes qui seront appelées à se prononcer. Il y aura encore des obstacles à vaincre, nous le savons très bien. Mais la suite des opérations sera placée sous le signe de l'espoir, de la persévérance et de l'optimisme.

Im Agglomerationsprozess muss noch einiges an Heu auf die Bühne getragen werden. Die Träger sind immer noch guten Willens und zusammen werden wir es schaffen. Natürlich gibt es noch Zweifel und offene Fragen, namentlich jene des Warums eines Perimeters, der Gemeinden beider Sprachgemeinschaften umfasst. Die Antwort ist für mich einfach. Der Kanton besteht aus Gemeinden beider Sprachen. Das verfassungsmässig festgehaltene Territorialprinzip ist natürlich die Grundregelung für unser Zusammensein. Die gelebte Realität verlangt aber Anpassungen, damit das Glücksmoment unseres zweisprachigen Kantons voll ausgewertet werden kann. Die Agglomeration bietet diesbezüglich eine hervorragende Möglichkeit. Nun gilt es, auf der Zielgeraden die Weichen noch zu stellen.

Je tiens à cette occasion, au nom du Bureau, remercier tous les Déléguées, les Présidents et Membres des Commissions de travail, Mme Corinne Margalhan-Ferrat et les Membres des Autorités communales, de leur précieux engagement à ce jour.

Pour la partie formelle, fonctionnera comme scrutateur, à ma gauche, dans le champ visuel, M. André Tissot, de Villars-sur-Glâne, et à droite, M. Georges Baechler, que je remercie de leur disponibilité.

Concernant l'ordre du jour, je dois relever que le Bureau a été saisi de deux requêtes visant à compléter cet ordre du jour.

1. Gesuch :

Das erste Gesuch beinhaltet folgende Anträge, es wurde von den Delegierten der Gemeinden Düdingen und Tafers gestellt, und zwar lauten die Anträge folgendermassen:

Die Tagesordnung wird mit einem neuen Punkt 3 wie folgt ergänzt: Verfahrensfragen, Grundsatzbeschlüsse gemäss den Anträgen, die ich jetzt vorlese.

Antrag 2

Der Zwischenbericht der Kommission für Aufgabenbereiche ist raschmöglichst der konstituierenden Versammlung zur Bereinigung und zur grundsätzlichen Entschlussfassung zu unterbreiten.

Antrag 3

Die konstituierende Versammlung beauftragt das Büro mit der Ausarbeitung der folgenden Arbeitsgrundlagen:

1. Projektstrategie mit Meilensteinen, Verfahrens- und Terminplan.
2. Kommunikationskonzept intern und extern, politisch und werbetechnisch.

Antrag 4

Diese Arbeitsgrundlagen werden der konstituierenden Versammlung zur Genehmigung unterbreitet.

Da ist das erste Gesuch, welches bei uns am 4. November 2004 eingereicht wurde. Das Büro hat in seiner Sitzung vom 5. November 2004 davon Kenntnis genommen. Es wird die Anträge anlässlich seiner Sitzung vom 3. Dezember 2004 prüfen und auf der Tagesordnung der bereits anberaumten Sitzung der nächsten konstituierenden Versammlung vom 20. Januar 2005 den Delegierten unterbreiten.

Möchte sich im Rahmen der Delegierten dieser beiden Gemeinden noch jemand zu diesem Antrag äussern? Es ist nicht der Fall. Danke. Dann komme ich nun zum zweiten Gesuch.

2. Requête

Une deuxième requête a été adressée au Bureau. Elle émane de la Commission des affaires juridiques en date du 2 novembre 2004. Elle contient notamment des considérations sur les problèmes de communication entre l'Assemblée constitutive d'une part et le Bureau d'autre part, sur le rôle de l'Assemblée constitutive et les structures qu'elle a mises en place pour aboutir à des propositions qui sont de deux ordres.

I. Propositions demandant des modifications du règlement de l'Assemblée constitutive du 15 novembre 2002

Ad article 7 alinéa 1^{er}

La CAJ demande notamment l'ajout d'une mention, prévoyant que le Bureau soit à l'avenir composé de douze membres, les trois nouveaux membres étant les Présidents des Commissions thématiques.

Ad article 24

La CAJ demande de compléter l'article 24 alinéa 2 en prévoyant que l'Assemblée constitutive puisse modifier l'ordre du jour des séances. Elle demande l'ajout d'un troisième alinéa, qui prévoirait que l'Assemblée constitutive puisse être réunie dans un délai de 30 jours, lorsqu'un cinquième des Délégués en fait la demande écrite à l'adresse du Président de l'Assemblée.

Ad article 29

La CAJ demande que l'article 29 alinéa 2 soit complété et que soit désormais prévue la motion d'ordre qui se rapporte à l'entrée en matière, au renvoi, à la clôture de discussion, à la procédure des votations, la reprise d'un objet débattu. La motion d'ordre doit également porter sur l'application du présent règlement.

Ad article 35

La CAJ demande de modifier l'alinéa 1^{er} de cet article en supprimant le délai qui y figure : ainsi les Délégués pourraient présenter, lorsque tous les objets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, des propositions sur d'autres objets relevant de l'Assemblée constitutive. Ces propositions seraient ensuite examinées par le Bureau qui les soumettrait à l'Assemblée constitutive lors de la prochaine séance, dans la mesure où elles appelleraient une décision.

II. Autres propositions de la CAJ

La CAJ revient sur trois points.

Le premier point concerne la procédure qui a été retenue par le Bureau et qui a organisé une consultation des conseils communaux avant que l'Assemblée constitutive ne se détermine. La Commission des affaires juridiques regrette que le Bureau ait maintenu la décision de consulter les

conseils communaux sur le rapport de la Commission des domaines d'activités avant que l'Assemblée constitutive ne soit saisie.

Le deuxième point concerne l'agenda. La Commission des affaires juridiques souhaite, qu'à l'avenir, les séances de l'Assemblée constitutive soient agendées de façon plus régulière. Elle demande aussi que le Bureau confirme les séances agendées pour l'année 2005.

Et puis, troisièmement, la CAJ demande que l'Assemblée constitutive puisse se déterminer sur un concept d'information et de communication, tant à l'usage interne qu'externe.

Vous pouvez d'ores et déjà constater que les deux requêtes se rejoignent sur plusieurs points. Le Bureau a reçu cette requête en date du 2 novembre 2004 et en a pris connaissance dans sa séance du 5 novembre 2005, c'est-à-dire la semaine passée. En ce qui concerne la deuxième partie de la requête de la CDA, l'examen sera fait lors de la séance du Bureau du 3 décembre prochain et, ensuite, l'Assemblée constitutive sera abordée lors de la séance du 20 janvier 2005.

Quant à la première partie de la requête, qui concerne des propositions de modification du règlement, le Bureau estime qu'une telle révision n'est pas utile et s'y oppose. Motif, nous sommes à une année de la fin du processus de la remise des statuts, statuts qui seront ensuite soumis au vote populaire. Il nous semble que nous devrions maintenant nous concentrer sur l'essentiel et aller de l'avant plutôt que de partir sur une révision de ce règlement. Un premier examen sommaire permet de démontrer que plusieurs de ces modifications ne sont soit pas soutenables soit pas réalistes. Je prends, par exemple, la proposition selon laquelle l'Assemblée constitutive peut modifier l'ordre du jour des séances au début de celles-ci. Cela reviendrait à traiter des objets en dehors du point « Divers » et des objets, pour lesquels aucune préparation sérieuse n'aurait été faite.

C'est à ce jour la position du Bureau, Bureau qui a également décidé avec effet immédiat que les Présidents des Commission de travail participent à ses séances avec voix consultative.

Est-ce que le Président de la Commission des affaires juridiques, M. Benjamin Brägger, de Guin, aimerait se déterminer concernant la requête et la position du Bureau ?

M. Brägger. Ich danke dem Präsidenten für die einleitenden Worte und für die Zusammenfassung unserer Anträge. Nach Rücksprache mit den heute morgen anwesenden Delegierten der Kommission für Rechtsfragen, halten wir an unserem Antrag fest. Wir stellen auch fest, dass dieser Antrag hier in der Versammlung diskutiert werden muss und dies nicht nur in der Kompetenz des Büros liegt. Wir beantragen, dass das Büro unsere Anträge prüft und, dass anlässlich einer nächsten Sitzung über diese Anträge hier in der Versammlung debattiert und abgestimmt wird.

Mme De Weck. Je tiens d'abord à vous remercier pour ce que vous venez de dire et j'aimerais compléter ce que vient d'exposer le Président de la Commission des affaires juridiques. Ce que souhaite la Commission des affaires juridiques, c'est que cette lettre soit transmise à tous les Délégués, qu'elle soit ensuite discutée en commission et, puis, que les Présidents des commissions qui sont maintenant membres du Bureau, puissent la discuter en séance avec le Bureau. Certes quelques points pourraient tomber, mais d'autres resteraient. Par exemple, un que vous n'avez pas signalé, l'article 35, qui dispose « que tout Délégué peut faire une proposition que le Bureau examine dans un délai d'une année ». Vous avouerez qu'étant donné le délai qui nous est imparti pour rendre le projet de statuts, soit fin novembre de l'année prochaine, cela signifie qu'aucune proposition qui serait faite, n'aurait besoin d'être examinée. A ce titre, je pense que la lettre de la Commission des affaires juridiques mérite d'être communiquée à tous les Délégués.

M. le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas, ladite requête sera transmise au Bureau pour sa prochaine séance qui aura lieu le 3 décembre. Le Bureau décidera en présence des Présidents des Commissions de la suite des démarches, d'une part en ce qui concerne la proposition qui vient d'être faite par Mme De Weck, proposition de transmission par courrier de cette requête à tous les membres et, d'autre part, des propositions à faire à l'Assemblée constitutive.

2. Approbation des procès-verbaux des 2 octobre 2003 et 30 octobre 2003

M. le Président. Nous avons deux procès-verbaux à approuver, à savoir celui du 2 octobre 2003 ainsi que celui du 30 octobre 2003. Je vous rappelle que ces débats sont enregistrés et que les procès-verbaux sont le

reflet exact de ce que vous avez dit et proposé lors de ces séances. Est-ce qu'il y a des remarques pour le procès-verbal du 2 octobre 2003 ? J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. Ce procès-verbal est donc ainsi adopté.

Pour celui du 30 octobre 2003, j'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close et ce procès-verbal est également adopté.

3. Communications du Président

M. le Président. La première information concerne le projet d'agglomération. Vous vous souvenez de l'échec en votation de l'opération « Avanti ». Malgré cela, la décision a été prise par le Bureau de continuer les travaux dans le cadre du projet d'agglomération. Nous rediscuterons de cela lors de l'intervention de M. Hubert Dafflon.

Deuxième information. Le projet fribourgeois rencontre de plus en plus d'intérêt sur le plan suisse. Vous savez qu'il y a des contacts fréquents entre les différents initiateurs de projets d'agglomération, dont les objectifs varient selon les régions, les goûts et les affinités. Au début, notre projet faisait un peu sourire parce qu'il est fondé sur une loi. Actuellement, les gens sont conscients qu'une telle procédure, quel qu'en soit son aboutissement, est intéressante, parce qu'elle permet dans un délai relativement bref d'aboutir à des décisions. Ainsi, soit l'agglomération existera, et ce sera sous cette forme, soit elle n'existera pas. Beaucoup de porteurs de projet se rendent compte que leur approche, qui vise d'abord à formuler les domaines d'activités, c'est-à-dire le travail qui a été fait par notre Commission des domaines d'activités, demande déjà un certain nombre d'années. Par la suite, il faut fixer un périmètre et persuader les communes de participer sous une forme ou sous une autre, par exemple, sous la forme d'une entente intercommunale. Je ne vous dis pas que la mission est facile, notamment pour ceux qui au niveau politique doivent inciter les communes à cette collaboration en agglomération. Nous avons présenté notre projet dans le cadre de réunions à Bâle et à Berne. Je l'ai présenté également au Parti libéral à Neuchâtel et au Parti socialiste à Vevey.

Troisième information. Am 16. September 2004 hat ein Informationsabend zuhanden der Delegierten stattgefunden. Dabei wurde namentlich vom Kalender gesprochen und über Verfahrensfragen diskutiert. Dabei ist hervorzuheben, dass namentlich der Kalender vom Verlauf der einzelnen Arbeitsphasen abhängig ist. Auf die Verfahrensfragen werde ich noch zurückkommen.

Le 4 novembre 2004 a eu lieu une soirée d'information des conseils communaux sur les travaux de la Commission des domaines d'activités. Elle était destinée aux conseils communaux de langue française, et le 18 novembre aura lieu la séance d'information qui est destinée aux conseils communaux de langue allemande. A ce sujet, je me permets de relever que la Commission des domaines d'activités a, comme vous les savez, élaboré son deuxième rapport intermédiaire. Le Bureau a fixé la suite de la procédure et des divergences de vues sont apparues, notamment quant à l'option prise visant à consulter les conseils communaux sur ces travaux avant que l'Assemblée constitutive ne décide des options à fixer pour le contenu des statuts. Il nous semble qu'au-delà des discussions que l'on peut avoir sur le côté positif ou moins positif de cette décision, la première séance d'information des conseils communaux donne raison au Bureau. C'est une question de réalisme politique et il ne s'agit aucunement de vouloir priver la Commission des domaines d'activités, ni l'Assemblée constitutive de ses prérogatives. Il va de soi qu'une prise de température au niveau communal peut être très utile à la Commission des domaines d'activités. Le rapport de cette dernière, revu ou non, sera bien sûr transmis à l'Assemblée constitutive qui pourra prendre les options, j'espère, en toute connaissance de cause. Ce rapport sera traité par l'Assemblée lors de sa séance qui est d'ores et déjà fixée, vous pouvez le noter, au 20 janvier 2005.

Il est possible qu'un invité-surprise nous rende visite lors de cette séance, en la personne de M. Moritz Leuenberger. Vous savez que ce dernier chapeaute l'opération de mise en route des agglomérations au travers de ses services. M. Leuenberger souhaiterait assister à une séance d'un gremium qui s'occupe de la mise en place d'une agglomération. Comme nous sommes un gremium constitué et que nous sommes relativement avancés au niveau des travaux par rapport à d'autres agglomérations, nous nous ferons un plaisir de l'accueillir.

Voilà pour les informations que je voulais donner au niveau de la présidence.

4. Approbation des comptes et du budget

M. le Président. J'en viens maintenant aux comptes et au budget selon le programme que vous avez reçu. Cet objet appelle de ma part quelques remarques préliminaires qui sont les suivantes :

La Commission financière est impliquée dans le cadre de l'élaboration des budgets et des comptes, je vous renvoie ici aux attributions qui lui sont conférées par le règlement de l'Assemblée constitutive. Trois de ses membres, respectivement MM. Equey, Meylan et Perrin, ont effectué en octobre dernier la révision des comptes de l'Assemblée constitutive. Le rapport des réviseurs de la Commission financière nous permettra de passer à la discussion toute à l'heure.

J'aimerais également rappeler aux Délégués la situation telle qu'elle s'est présentée au niveau de l'établissement du budget et des comptes. En 2002, lorsque nous avons commencé nos travaux, l'essentiel des ressources avaient été mises à disposition par le canton, et, plus précisément, au travers de la caisse de la Préfecture de la Sarine ainsi que de celle de la Singine. Mon collaborateur et conseiller juridique, M. Jordan, a travaillé pendant près d'une année comme secrétaire de l'Assemblée constitutive. La comptabilité a été faite avec ou sous l'égide du Service financier du canton de Fribourg, directement par les comptables de la Préfecture de la Sarine, en relation aussi avec la Trésorerie de l'Etat. Je vous rappelle aussi que pour l'année 2002, nous n'avons pas demandé aux communes de participation financière : tous les frais ont été couverts avec l'aide financière du canton d'une part et celle de la Confédération d'autre part.

En 2003, nous avons alors adopté le budget 2003 le 2 octobre 2003 et le budget 2004 le 30 octobre 2003, lors de nos séances respectives. C'est donc en 2003 que les communes ont pour la première fois été appelées à participer financièrement aux charges des travaux de l'Assemblée constitutive. Cette même année, le poste de la Conseillère scientifique a été mis au concours et dès l'été 2003, c'est l'ACSMS au Home médicalisé de la Sarine qui a pris en charge les versements des salaires correspondants pour ensuite les refacturer à la Préfecture de la Sarine. Cette année, en 2004, nous avons chargé l'ACSMS, après discussion avec

la Commission financière, notamment son Président et le Bureau, de la comptabilité de l'Assemblée constitutive et un compte courant au nom de l'Assemblée constitutive sera prochainement ouvert.

J'ai fait ce court rappel historique pour vous rappeler que nos structures se sont mises progressivement en place, ce qui n'a pas forcément facilité le travail de ceux qui ont eu notamment la tâche de réviser ces comptes. En ce qui concerne les budgets, je laisse maintenant Mme Margalhan-Ferrat de vous commenter ces derniers.

Mme Margalhan-Ferrat. Je propose une courte présentation du budget 2005 de l'Assemblée constitutive. Le document correspondant vous a été remis, en français et en allemand avec la convocation à cette séance. Ce document vous donne des éléments de comparaison sur l'évolution des budgets 2002, 2003, 2004 et 2005.

Je vais m'intéresser dans un premier temps aux charges, et puis nous verrons ce qu'il en est des produits.

Pour les charges, elles sont divisées en deux grandes catégories.

La première catégorie correspond à l'administration et aux jetons de présence des Délégués. Comme l'année passée, les montants des jetons de présence ont été maintenus au même niveau. Ils s'élèvent à Fr. 80.- pour les Présidents des commissions thématiques et le Président du Bureau, à Fr. 50.- par séance pour les Délégués. Le montant des jetons cumulé correspond en fait au montant dépensé en 2003, année de référence. A été budgétisé, pour vous donner un ordre de grandeur, environ une séance par mois pour les trois commissions thématiques. En ce qui concerne les séances de l'Assemblée constitutive, nous nous sommes servis du nombre de séances qui ont eu lieu au cours des années précédentes et nous avons budgétisé pour l'année 2005 trois séances de l'Assemblée constitutive. Vous avez pu constater qu'il est apparu une nouvelle rubrique qui concerne le groupe de coordination, mis en place, je vous le rappelle, au cours de l'année 2004. Pour ce groupe de coordination, six séances ont été prévues pour l'année 2005. A ce jour, ce groupe de coordination s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2004. Le dernier poste important concerne le forfait attribué comme l'année dernière aux Présidents des commissions thématiques, soit un forfait de Fr. 1000.- par Président, montant qui a également été reconduit et qui correspond en gros, selon le Bureau, à la charge de travail supplémentaire qui incombe à chaque Président de commission dans le cadre à la fois de la préparation des séances des commissions et des différents rapports que les commissions ont à rendre.

La deuxième catégorie de charges concerne l'administration générale. Je propose de commenter ces postes selon l'importance de leurs montants respectifs.

Tout d'abord, le poste le plus important concerne les honoraires et frais d'études, comme d'ailleurs en 2004. Cette rubrique recouvre en fait deux catégories d'honoraires et de frais d'études. D'une part, les frais liés au projet fédéral et, d'autre part, les honoraires et frais d'études qui sont liés aux travaux des différentes commissions thématiques. Ce poste se décompose comme suit. Pour mener à bien l'étude commencée et faite en 2004 par notre groupement d'urbanistes dans le cadre du projet d'agglomération, nous proposons encore un montant de Fr. 100.000,-. La Confédération vient de publier son manuel d'urbanisation dans lequel elle précise en fait les critères qui permettront de subventionner les différents projets d'agglomération. Ces critères nécessitent notamment que des études ponctuelles soient faites dans le domaine des transports et de la circulation. C'est la raison pour laquelle nous avons contacté un cabinet spécialisé en transports qui travaille actuellement pour la CUTAF et qui a assisté aux séances du groupe technique de l'agglomération. Ce cabinet propose au titre de l'année 2005, pour les études ponctuelles qu'il aura à faire, un montant de Fr. 30'000.-, avec une réserve de Fr. 10'000.- en cas de dépassement. Le montant total prévu pour le projet d'agglomération serait donc de Fr. 140'000.-.

Nous avons prévu un montant de Fr. 50'000.- pour les dépenses liées aux travaux des commissions thématiques. Je vous rappelle notamment que la Commission financière a fait part à plusieurs reprises de la nécessité d'effectuer des études financières poussées et de confier des mandats à des cabinets extérieurs.

Le deuxième poste important sous cette rubrique « Administration générale » par ordre décroissant cette fois-ci, concerne les salaires. En 2004, la situation était la suivante. Le poste de la collaboratrice a été budgétisé et prévu à 75 % et, comme vous le savez, M. Dynel Savioz est venu régulièrement me remplacer durant mon congé de maternité. Il a été prévu de reconduire son poste à hauteur de 20 % pour l'année prochaine. Pour ce qui concerne les travaux administratifs, on a décidé avoir recours à une aide technique à hauteur de 15%, pour ce qui est des travaux de photocopies et d'envoi postaux. A ce jour, M. Gendre qui effectue ce travail, a travaillé que durant 16 heures en 2004.

Un autre poste important est celui des traductions. Vous savez que tous les documents officiels qui sont distribués dans le cadre des séances de l'Assemblée constitutive sont traduits dans les deux langues. Je vous rappelle que l'année prochaine, nous aurons à faire traduire les rapports finaux des trois Commissions à traduire, tout comme les fascicules qui seront destinés à la population en vue de la votation. Pour toutes ces raisons, ce poste budgétaire a sensiblement été augmenté et passe à Fr. 40'000.-. Voilà pour les charges.

Pour ce qui est des produits, vous avez tout d'abord, la participation de la Confédération. Comme vous le savez, la Confédération a participé financièrement depuis le début aux travaux de l'Assemblée constitutive. En 2002 et 2003 elle a alloué un montant de Fr. 50'000.-, en 2004 un montant de Fr. 45'000.- Cette participation financière se fait dans le cadre de la convention qui lie le canton à la Confédération, sous la rubrique des projets modèles. Cette convention prend fin au 31.12.2004. Le nécessaire a été fait par le Conseiller d'Etat ici présent et le Président de l'Assemblée constitutive pour demander une prolongation de deux ans de la subvention de la Confédération. Selon les dernières informations de la Confédération, on peut raisonnablement s'attendre à une aide de sa part pour clore les travaux de l'Assemblée constitutive.

Concernant la participation du canton dans le cadre du décret financier voté en 2002, je rappelle que cette année encore, le canton va participer à hauteur de Fr. 100'000.- aux travaux de l'Assemblée constitutive.

Enfin, la participation des communes du périmètre provisoire de l'agglomération, qui a été fixée à Fr. 5.46 par habitant. Je profite de ce moment pour redresser un chiffre qui a mal été identifié dans la deuxième page du document qui vous a été remis. En ce sens, je vous rappelle que le montant total de la participation des communes pour l'année 2003, fixé à Fr. 1.50 par habitant et commune, se monte à Fr. 89'661.50. C'est ce chiffre qui fait foi. Il se trouve dans la première partie du tableau et doit être ainsi corrigé.

M. le Président. Je vous rappelle que nous sommes dans les comptes 2002 et 2003. Je donne maintenant la parole au Président de la Commission financière, M. Albert Lambelet, pour le préavis de la commission.

M. Lambelet. Je suis obligé d'apporter une correction à ce que vous venez de dire, car Mme Margalhan-Ferrat vient de présenter le budget 2005. Il

faut parler du passé avant de parler de l'avenir et donc, formellement, on doit accepter les comptes 2002 et 2003. Je ne sais pas quelle procédure vous souhaitez entamer, d'abord les comptes ou le budget 2005.

M. le Président : Celle que vous proposez.

M.Lambelet. D'abord les comptes. Un groupe de travail au sein de la Commission financière a été désigné pour la révision des comptes et je donne la parole au rapporteur de ce groupe de travail, M. Philippe Equey.

M. Equey. Conformément à l'article 15, al. 2 du règlement de l'Assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg, les vérificateurs soussignés ont procédé le 22 octobre 2004 à la vérification des comptes des années 2002 et 2003 de l'Assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg. Notre révision a été effectuée selon les normes comptables et nous avons procédé par sondages dans les différents comptes. Nous avons effectué nos travaux sur la base des documents qui nous ont été soumis ainsi que des renseignements verbaux qui nous ont été aimablement donnés par Mme Corinne Margalhan-Ferrat. Il nous a été confirmé que l'Assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg n'avait aucun engagement hors bilan et qu'aucun événement particulier postérieur à la date de bouclage ne pouvait affecter les comptes arrêtés à fin décembre 2003.

Les comptes 2002/2003 présentent les résultats suivants :

- Total des charges	Fr. 150'890.20
- Total des produits	Fr. 235'950.-
Soit un excédent de produits de	Fr. 85'059.80

L'excédent de produits est reporté sur l'exercice 2004.

Nous souhaitons également attirer l'attention des Délégués de l'Assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg sur les points suivants :

1. La Commission financière s'est préoccupée de la tenue des comptes et a constaté que les comptes 2002/2003 n'avaient pas été tenus sous la forme comptable requise. D'entente avec le Président de l'Assemblée constitutive, les comptes ont été rétablis et sont actuellement tenus par l'ACSMS.

La Commission financière demande au Bureau de l'Assemblée

constitutive de fixer le montant de l'indemnité à verser à l'ACSMS pour la tenue des comptes afin d'éviter tout conflit avec les communes non membres.

2. Les comptes rectifiés de l'agglomération ont été révisés par trois membres de la Commission financière qui n'ont pas participé à la mise à jour des comptes.
3. Il serait opportun à l'avenir d'ouvrir un compte courant auprès d'un institut bancaire et qu'il soit statué sur le mode de signature de ce compte courant.
4. Les délais impartis aux communes du périmètre provisoire pour verser le montant de la participation annuelle doivent être impérativement respectés.
5. Il est rappelé que certaines infrastructures comme les locaux sont mises à disposition par le canton.

Nous proposons à l'Assemblée constitutive d'approuver les comptes 2002/2003 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements au Bureau de l'Assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg ainsi qu'aux personnes concernées par la tenue des comptes. Ont signé Messieurs Gilbert Perrin, André Meylan et Philippe Equey.

M. le Président. En ce qui concerne l'indemnité à verser à l'ACSMS, une proposition sera effectivement faite à l'ACSMS par le Bureau. Pour ce qui est du compte courant, les démarches ont été entreprises auprès d'un institut bancaire fribourgeois.

J'ouvre maintenant la discussion sur les comptes 2002/2003 et le rapport des réviseurs. Y a-t-il des remarques, des questions ?

La parole n'est pas demandée. Alors, la discussion est close et je passe au vote.

Celles et ceux qui acceptent les comptes et le rapport des réviseurs et donnent ainsi décharge au Bureau, sont priés de le manifester en levant la main.

Contre-épreuve ? Abstentions ?

Par 30 oui, aucune abstention, vous avez accepté les comptes 2002/2003.

Nous passons au budget 2005 qui vous a déjà largement été commenté par Mme Margalhan-Ferrat. Je ne sais pas si cette dernière a encore des remarques particulières à formuler ? Non. Alors, je donne la parole à M. Lambelet pour le préavis de la Commission financière.

M. Lambelet. Conformément au règlement de notre Assemblée constitutive, la Commission financière de l'agglomération de Fribourg, dans sa séance du 25 octobre 2004, a procédé à un examen de la proposition du budget concernant 2005.

Cette analyse nous permet de relever un total de charges de Fr. 536'200.-, soit un accroissement de Fr. 113'960.- ou de 27 % par rapport au budget 2004. Cette augmentation nous paraît justifiée en raison de la réalisation finale des différents travaux en cours ainsi que pour la mise en place de la stratégie de communication à établir en vue de la votation populaire du mois de novembre 2005. La Commission financière de l'agglomération de Fribourg vous propose, à l'unanimité, d'accepter ce budget de fonctionnement 2005.

Nous avons une autre proposition qui va un peu en deçà de notre acceptation de ce budget. Nous avons constaté dans les comptes 2002/2003 un excédent de produits de Fr. 85'000.- qui a été reporté dans les comptes 2004 et, comme il est de coutume, Mme Margalhan-Ferrat devrait demander des acomptes pour 2005 sur la base du budget 2005. Or, nous avons déjà un excédent d'environ Fr. 85'000.- pour 2003 et probablement nous aurons en tous cas un niveau zéro ou même un petit excédent en 2004, il nous semble peu judicieux de demander la totalité des Fr. 536'000.-, moins les subventions, aux communes. Ce qui signifie que la Commission financière propose une demande d'acomptes sur la base du budget 2004, soit Fr. 100'000.- de moins. Si effectivement nous avons besoin de ces Fr. 100'000.-, en raison de la clôture des comptes 2004, nous pourrions toujours au mois de juin demander des versements supplémentaires aux communes. Cela nous évitera de ristourner de l'argent en 2006.

M. le Président. Mme Margalhan-Ferrat a fait l'évaluation de la situation en fonction d'une telle proposition, sur laquelle nous aurons à voter toute à

l'heure et je lui laisse vous en présenter le résultat, notamment en ce qui concerne ou qui concernerait le montant par habitant à prendre en charge par les communes.

Mme Margalhan-Ferrat. Nous avons tenu fait les calculs suivants : si nous prenons en compte la proposition faite par la Commission financière, nous obtiendrions un coût de Fr. 4.73 par habitant, donc un peu moins que le montant de Fr. 4.78 qui a été demandé en 2004, à la condition toutefois que les subventions notamment celles de la Confédération soient maintenues.

M. le Président. La question est donc de savoir s'il y a lieu de ristourner de l'argent aux communes ou s'il est mieux de demander un versement complémentaire. Alors, j'ouvre la discussion sur ce budget et, en particulier, sur la proposition de la Commission financière.

La parole n'est pas demandée. Je vais donc d'abord, puisque cela doit être intégré ensuite dans l'éventuelle nouvelle formule, faire procéder au vote sur la proposition de la Commission financière qui est de prévoir que le montant de l'excédant, le bénéfice soit pris en compte dans le budget 2005.

Celles et ceux qui approuvent cette procédure sont priés de le manifester en levant la main.

Si les deux scrutateurs votent oui, on aura l'unanimité.

C'est à l'unanimité que vous avez approuvé cette procédure.

Je passe maintenant au vote sur le budget 2005 qui englobe donc cette modification.

Celles et ceux qui acceptent le budget 2005, sont priés de le manifester en levant la main.

C'est à nouveau à l'unanimité que vous avez approuvé le budget 2005.

5. Projet d'agglomération

M. le Président. Je passe au point 5 et je demanderai à M. Hubert Dafflon qui est l'administrateur de la CUTAF de rapporter sur ce projet.

M. Dafflon. Erlauben Sie mir meinen Vortrag in französischer Sprache zu halten, obwohl ich sehr grossen Wert auf die Mehrsprachigkeit unserer Agglomération lege. Es scheint mir aber besser, meinen Vortrag vollständig in französischer Sprache zu halten. Aber ich kann Ihnen zusichern, dass die ganze Arbeit hauptsächlich in deutscher Sprache stattfindet, und dass wir natürlich Ihren Gemeinden und auch der Sensibilität der Sensler Gemeinden sehr nahe stehen. Denn ich müsste Ihnen heute ein Dokument abgeben, den alles was ich besitze ist in deutscher Sprache abgefasst und die Übersetzung ins Französische muss dann nachträglich noch stattfinden.

Pourquoi se lancer dans un projet d'agglomération, que je qualifierai de fédéral ? Vous avez, le 30 octobre 2003, décidé à l'unanimité que notre agglomération présente à la Confédération un projet d'agglomération, qui vise à intégrer transports, aménagement du territoire et environnement. Vous avez également décidé que le mandat dit « opérationnel » soit confié à la CUTAF et que la direction politique et financière soit de la compétence de l'Assemblée constitutive. En tant que responsable administratif de la CUTAF, j'étais très attentif à cette décision et, pour ne pas vous le cacher, même un peu sceptique, étant donné que la CUTAF sortait des soins intensifs pour entrer dans la salle de Fitness. Avec 10 mois de recul, je pense que c'était alors une sage décision. Le mandat nous a été remis en janvier de cette année. Le premier travail à effectuer était de constituer un Groupe technique de l'agglomération. J'ai le plaisir de vous présenter ce groupe, qui est composé des personnes suivantes :

M. Hans Gygax, chef de section du SEN, Mme Brigitte Leiser, ici présente, cheffe de service adjointe du Service des communes, Mme Margalhan-Ferrat, conseillère scientifique de l'agglomération, M. Claude Morzier, ingénieur cantonal, Mme Giancarla Papi, cheffe de section au SECA, M. Martin Tinguely, chef de service aux transports et à l'environnement, ainsi que M. Hans Flückiger, ici présent, nouvel urbaniste cantonal qui a remplacé M. Christian Wiesmann et moi-même.

Nous nous sommes, d'entrée de jeu, attelés à choisir un Bureau d'urbanisme pour mener à bien ces travaux. Nous avons effectué par procédure sélective un appel d'offres au niveau national. Nous avons envoyé 25 demandes d'offres et finalement nous avons décidé à l'unanimité de mandater un groupement d'urbanistes biennois, dont je salue tout particulièrement M. Hähnle, ici présent, qui est le chef de projet. Ces urbanistes biennois ont à mon avis deux grands avantages : ils sont neutres, ils ne connaissaient pas notre agglomération et n'avaient de

mandat dans aucune de nos communes et, en plus, ils disposent d'une immense expérience dans la gestion de ce type de projet, tout particulièrement dans une commune que l'on peut tout à fait comparer, par son importance et sa multi-culturalité, à celle de Fribourg. Le rendu des comptes se passe dans le cadre d'un groupe politique de l'Assemblée constitutive qui est composé de notre Président, M. Deiss. Les personnes représentant les communes sont par ordre alphabétique M. Christoph Allenspach de Fribourg, Mme Ursula Baumeyer, de Guin, Mme Antoinette De Weck, de Fribourg, M. Francis Maillard, de Marly, Mme Meyer-Glauser, de Villars-sur-Glâne, M. François Pythoud, de Villars-sur-Glâne, M. Jean Schmutz, de Tavel, ainsi que M. Vincent Thalmann de Granges-Paccot.

Pourquoi avoir démarré un tel projet ? Je me rappelle encore des débats dans cette salle, on avait parlé du miel bernois, on avait également mis en garde, parce qu'il ne coule pas toujours très bien et qu'il n'est pas forcément fluide. On a pu se rendre compte que, suite à l'échec de la votation populaire sur le contre-projet Avanti, la question de l'incitation financière, qui était certainement l'un des éléments moteurs, n'était plus garantie. En parallèle, force est de reconnaître aujourd'hui, que le débat politique est fertile et prêt à associer les transports et l'aménagement du territoire ainsi que l'environnement. Ce qui n'était certainement pas le cas il y a encore une dizaine d'années. J'ai pu relire dans l'historique de la constitution de la CUTAF que de tels débats avaient déjà eu lieu et on avait dit en ce temps-là, occupons-nous seulement des transports. Effectivement, il faut se rendre compte aujourd'hui que, pour une commune, un des éléments moteurs et décisionnels de son autonomie est sans aucun doute la fiscalité d'une part et son autonomie dans tout ce qui touche à l'aménagement du territoire d'autre part. De toute évidence, un pas important a été franchi en admettant le bien-fondé de l'intégration de ces trois tâches qui sont étroitement liées, transports, aménagement du territoire et environnement. Lorsqu'on parle d'environnement dans ce projet il s'agit de tout ce qui a trait à l'ordonnance sur la protection contre le bruit et à l'ordonnance sur la protection de l'air, qui sont étroitement liés aux questions de mobilité et d'aménagement du territoire.

Qu'en est-il du planning de ce projet d'agglomération ? Le but n'est pas aujourd'hui de vous donner des détails, les travaux sont encore en cours et le domaine est hautement sensible. Je souhaiterais vous donner les grandes lignes de ce que nous faisons.

En premier lieu, un groupement d'urbanistes a été choisi. Il a débuté ses travaux en mars 2004. Ce Bureau a travaillé en étroite collaboration avec le groupe technique de l'agglomération. Toute la documentation nécessaire a été mise à disposition et un premier tour des communes a été réalisé dans le courant du mois de juin où des contacts étroits au niveau technique, parfois aussi au niveau politique, ont eu lieu avec les différentes communes participant au projet. Le but de ce premier exercice est de fixer les lignes directrices qui vont déterminer les principes de notre projet d'agglomération visant une intégration harmonieuse des transports, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

On a choisi dans ce projet, en faisant un diagnostic de notre région, de ne pas avoir de tabous. Il n'y avait pas d'éléments qui ne pouvaient pas faire l'objet de discussion. Nous avons également dit que pour ce projet nous établirons une carte de notre agglomération sans frontières communales. Au niveau technique, nous avons choisi de faire à tout prix abstraction de nos limites et montrer une seule entité. Le débat politique aura lieu dans un deuxième temps. Il n'était pas question que nous fassions, au niveau technique, un premier travail de censure politique.

On a pu constater déjà au niveau du diagnostic des particularités très fribourgeoises : un important développement par rapport à d'autres agglomérations, un potentiel démographique important a également été relevé au niveau fédéral par l'Office fédéral des statistiques. On a constaté que nos zones d'activités sont importantes, que nous avons des réserves et, probablement, des priorités devront être définies. On a noté aussi un grand nombre de centres commerciaux, et si on en prévoit encore d'autres, il faudra vraiment bien réfléchir à cette problématique. On a souligné que nous avons des atouts en matière de transports. Nous bénéficions du développement lié à la A 12, naturellement, et nous bénéficions aussi d'un bon niveau de développement du réseau ferroviaire et du réseau des transports publics.

Les lignes directrices du projet d'agglomération ont été pour la première fois présentées à la Grange à Villars-sur-Glâne, le 8 septembre dernier. C'était une première présentation faite les urbanistes, où il a été montré quelle était l'approche suivie. La réponse des politiciens a été : continuez votre stratégie, on ne se détermine pas encore, il faut qu'on voie dans quelle direction vous allez pour la prochaine étape. Cette prochaine étape mettra sur la table les points sensibles de notre agglomération. On devra alors définir un plan de mesures, qu'on appelle dans le langage de la

Confédération des modules d'action. Nous y travaillons actuellement. Nous allons définir avec nos ingénieurs et nos urbanistes des critères d'évaluation en interne, pour voir quelles sont les zones qui ont le plus de chances d'être développées au moindre coût, en respectant cette intégration des transports, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

La prochaine séance de coordination aura lieu le 13 janvier prochain, où nous présenterons nos réflexions, les points sensibles et difficiles de notre agglomération.

J'ai été récemment appelé à Berne dans le cadre d'un séminaire pour faire une intervention sur l'état de la situation fribourgeoise. La Confédération souhaite que les agglomérations qui s'estiment prêtes à présenter un projet d'agglomération à la fin de l'année 2005, en fassent l'annonce dès février 2005. Je vais donc proposer le 13 janvier prochain au groupe de coordination que notre projet, il s'agit encore d'une étude, soit annoncé à Berne, comme prêt pour fin 2005. Naturellement, il reste encore beaucoup de travail. Mais il faut savoir que tous les projets, qui seront annoncés à ce moment-là, seront considérés en priorité par la Confédération et pourraient entrer dans les pipelines des premières subventions dès 2007. Sachez une chose, les bases légales manquent en l'état, mais la volonté politique fédérale est bien là pour soutenir les projets d'agglomération.

On se rend bien compte qu'un effort particulier doit être fait dans les agglomérations suisses, pas seulement dans les grandes, mais aussi dans celles de moyenne importance. L'objectif du projet d'agglomération est de présenter à la fin 2005 un plan directeur régional visant l'intégration des trois domaines que sont les transports, l'aménagement et l'environnement. Ce plan devrait être transmis à l'Assemblée constitutive et ensuite prêt à la consultation. Ensuite, il appartiendra naturellement à l'agglomération d'en faire le meilleur des usages. Je tiens à rappeler, que lorsque le mandat a été donné à la CUTAF, il avait été convenu que si l'agglomération ne devait pas se faire, - ce que personne ne souhaite -, ce projet reviendrait tel quel à la CUTAF.

Quelles sont les difficultés que nous avons rencontrées jusqu'à présent dans l'étude en cours ? Je citerai en premier la complexité de ce projet. Il est effectivement complexe d'attaquer sur deux fronts parallèles les domaines que sont les transports et l'aménagement du territoire. Je vais citer un autre exemple. J'étais à Berne pour une conférence sur les transports, - la quatrième journée des transports bernois -, où les

agglomérations bernoises de Berne, Thoun, Bienne et Langenthal ont présenté l'état d'avancement de leur projet d'agglomération. Suite à ces présentations, le directeur de l'Office fédéral du développement territorial remarquait que les projets étaient bien avancés sur le volet des transports, par contre le volet aménagement était encore à travailler. Si j'avais eu à présenter le projet fribourgeois, il m'aurait certainement fait la même remarque. Donc, on constate que malgré toute la difficulté de gérer la mobilité, il est plus facile de gérer la question des transports, que celle de l'aménagement du territoire. L'intervention de M. Rumley doit en ce sens nous servir car nous avons encore un travail important à faire en matière d'aménagement du territoire. Certes nous ne sommes pas en retard par rapport à d'autres agglomérations, puisque nous avons un concept des transports qui fonctionne bien, mais il reste encore à faire pour ce qui est de l'intégration de l'aménagement aux transports.

Autre point important que je souhaite relever au bout de ces dix mois d'expérience : les communes révisent leurs plans d'aménagement locaux, elles vont de l'avant et nous demandent des comptes. A ce stade, je vous demanderai une certaine patience, car on ne peut pas venir vers vous avec quelque chose qui techniquement ne tienne pas, et encore moins avec quelque chose qui a déjà politiquement été validé, étant donné que nous nous trouvons encore dans une phase d'étude du projet. Il faut nous laisser du temps au moins jusqu'en février 2005 car le projet est complexe. A partir de là, je proposerai au groupe de coordination d'informer les communes qui attendent des réponses de notre part afin d'éviter tout désaccord avec la vue aérienne supérieure de l'agglomération.

Une autre difficulté tient à l'attitude de la Confédération, qui nous fournit généreusement de la documentation pour ce projet d'agglomération, sans jamais s'engager vraiment sur une voie. Je vous donne pour exemple, le manuel mis au point par la Confédération pour l'évaluation des projets d'agglomération. Quels seront les critères d'efficacité qui vont être utilisés pour mesurer le travail qui a été fait dans les agglomérations ? Est-ce que toutes les agglomérations seront traitées de la même manière ? J'ai très bien senti, que la Confédération se cherche encore et il devient impératif que les différents offices fédéraux travaillent sur ces projets d'agglomération de façon plus coordonnée. Il existe encore un certain flou au niveau fédéral, ce qui n'est pas forcément mauvais puisque cela nous laisse une certaine marge de manœuvre pour avancer dans la direction que l'on souhaite. Il ne faut pas non plus que ce que nous demande la Confédération en études complémentaires, en travaux de fond, en travaux de terrain, nous coûte plus cher que ce que nous recevrons finalement

comme subventions. Enfin, il reste encore aujourd'hui le problème de l'absence de base légale nous permettant de vous dire qu'il y aura des garanties financières fédérales. Mais là, j'ai la ferme conviction qu'il y a une volonté politique d'aller de l'avant, comme l'a indiqué le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger après l'échec du contre-projet Avanti : jamais les projets d'agglomération n'ont été mis en discussion.

Quelles sont les chances et les forces d'un tel projet ? Personnellement, je pense que si nous entreprenons ce travail, nous ne le faisons pas pour Berne, nous le faisons pour nous. C'est un travail que nous faisons à douze communes, les dix communes de l'agglomération et celles d'Avry et de Matran qui se sont également associées à ce projet. C'est important d'avoir une vision globale et cohérente et si après coup des aides fédérales devaient en résulter, tant mieux.

L'Office fédéral m'a contacté cet été pour faire une visite à Fribourg et ils m'ont demandé, s'ils pouvaient avoir une présentation sur le fonctionnement d'une association de transports comme la CUTAF. J'ai volontiers fait cette présentation qui a rapidement débordé sur la problématique du projet d'agglomération. Je retiendrai deux éléments de cette discussion concernant notre agglomération. D'abord le cadre institutionnel de notre agglomération qui n'existe nulle part ailleurs. A Berne, ce sont souvent des conférences des syndicats qui remplace cette Assemblée constitutive, lesquelles sont parfois aussi très vivement critiquées. A Fribourg, ce caractère institutionnel impressionne les autorités fédérales. Ensuite, ce qui a le plus surpris les personnes de l'Office fédéral, c'est le mode de financement de la CUTAF. Ils m'ont demandé de leur expliquer comment on finance les investissements qui se pratiquent maintenant dans les communes. Ils ont trouvé l'esprit de solidarité très ancré dans nos mentalités : il faut savoir que si Fribourg fait aujourd'hui une voie de bus, une partie de l'argent va être financé par Tafers. Réciproquement, l'infrastructure bus sur la place du village de Tafers sera aussi financée en partie par Belfaux. Il s'agit là d'un état d'esprit assez particulier qu'ils n'ont pas retrouvé ailleurs. Toutes les communes de la CUTAF jouent le jeu de la solidarité par le système du pot commun et avec une clé de répartition très compliquée mais aussi très fine. Et ce n'est pas hasard si cette clé est très fine ; je pense que si l'agglomération veut reprendre une tâche comme celle des transports, elle devra tenir compte des particularités de cette clé de répartition des charges.

Enfin, un dernier point que j'aimerais soulever et dont j'ai parlé la semaine passée avec l'ingénieur cantonal, M. Morzier. Celui-ci m'a autorisé à vous dire ceci : le pont de la Poya n'est toujours pas financé et il y a beaucoup de choses qui sont mises en question par rapport à ce projet. Si aujourd'hui le pont pouvait se faire, 50 % des fonds viendraient de la Confédération parce qu'il s'agit d'une route qualifiée de route nationale. Or dans les faits cela n'est pas possible car la Confédération ne finance qu'un seul grand projet à la fois et actuellement il s'agit de celui de Bulle avec la H 189. L'ingénieur cantonal m'a également dit avoir quelques soucis par rapport aux nouveaux plans sectoriels des routes principales suisses. Le pont de la Poya ne ferait plus partie de ces routes principales. Attention, cela ne veut pas dire que tout espoir de financement est perdu. Si la péréquation financière devait être adoptée le 28 novembre prochain, il y aurait un nouveau système de péréquation qui devrait peut-être permettre au Canton d'assumer le financement et l'amortissement de ce projet. M. Morzier et je pense qu'il a raison, est d'avis que c'est par le biais du projet d'agglomération que nous sommes en train de faire qu'il faudrait mettre en avant, les grands projets routiers de l'agglomération, comme celui d'une ceinture de contournement. On parle naturellement du projet Poya, mais il y en a d'autres qui ont aussi leur importance. Je le vérifie régulièrement. On peut le voir dans le cadre de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. De toute évidence, c'est une liaison directe Marly-Matran sur l'A12 qui manque. Il y a également la route de contournement de Guin et peut-être encore un projet d'amélioration dans le secteur de Bourguillon.

En conclusion, je pense que le processus est bien ancré. Je demande aux politiques encore quelques mois de patience. Ensuite, il faudra agir et informer. J'attends également que la Confédération précise ses positions. Je m'adresse à vous, Mme Ratti, il est important pour nous d'avoir des lignes et des directives claires parce qu'il faut savoir que nous allons de l'avant et que nous n'aimerions pas devoir corriger après coup certaines des grandes lignes que nous aurions prises.

Finalement, je tiens à vous dire encore une dernière chose. J'ai relevé dans ces différentes conférences au niveau fédéral que si on touche à l'aménagement du territoire, et on s'en rend bien compte dans les premières esquisses que nous avons faites, il y a des communes qui sont mieux situées que d'autres par rapport à la conception topographique du terrain, par rapport aux voies de communication existantes, par rapport aux accès. Il y a des endroits plus propices que d'autres pour implanter une zone industrielle ou pour faire du résidentiel. Si on veut aller de l'avant, si

on veut donner des priorités, il faudra aussi oser aborder, cela est mon avis, mais c'est aussi l'avis de M. Rumley, le directeur de l'Office du développement territorial, les questions de péréquation entre les communes, un sujet hautement politique.

J'ose donc espérer que ce projet d'agglomération dit « fédéral » sera un des éléments moteurs de notre agglomération.

M. le Président. Merci, M. Dafflon, pour ces propos très clairs et structurés. J'ouvre maintenant la discussion, est-ce qu'il y a encore des questions que vous aimeriez poser à M. Dafflon ?

M. Brägger. Wenn ich das richtig verstanden habe, ist in Lausanne einem Agglomerationsprojekt auch ein solcher Plan vorausgegangen. Und wenn ich richtig informiert bin, gab es da ein Moratorium für die Zonenpläne der Gemeinden, um diesen Richtplan zu erarbeiten. Wurde über ein solches Vorgehen gesprochen, ist es denkbar? Haben Sie dazu Informationen?

M. Dafflon. Ich muss folgendes sagen: ich habe schon mit der Agglomeration Freiburg genug zu tun, ohne bis ins Detail zu wissen, was in Lausanne passiert. Ganz konkret, ich bin überfragt. Ich weiss, dass Lausanne bezüglich des Metros-M2 grünes Licht erhalten hat, aber ich weiss nicht auf welcher finanzieller Grundlage.

Zweites, zum Moratorium: Wir haben nie darüber diskutiert. Ob ein Moratorium sinnvoll wäre oder nicht, man kann sich damit befassen, aber die Meinung der Politiker war immer, die Gemeinden müssen und können vorwärts gehen. Das ist ganz klar und ich bin mir sehr bewusst, es braucht eine gewisse Koordination zwischen den Gemeinden und der Agglomeration. Ich denke eine Revision des OP nimmt zwei bis drei Jahre in Anspruch. Unser Agglomerationsprojekt ist aber kürzer, die Gemeinden sind sich der Problematik bewusst und wir sind der Auffassung, dass es keinen Sinn macht, ein Moratorium durchzuführen.

6. Divers

M. le Président. Je passe maintenant dans les divers pour vous dire que la prochaine séance de l'agglomération aura lieu le 20 janvier, mais cette fois-ci à 17h00. Je ne sais pas s'il y a des divers dans la salle.

M. Perrin. Jusqu'à ce jour, l'Assemblée constitutive ne s'est prononcée que sur les domaines d'activités. Elle a choisi une agglomération avec 7 domaines d'activités. En examinant le rapport intermédiaire de la Commission des domaines d'activités, je constate que, sur le plan financier, la CDA distingue trois catégories de domaines :

- les activités dans lesquelles l'agglomération aura un rôle actif en lieu et place des communes. Ces activités sont déjà financées par les communes, il y aura donc pour ces activités un transfert des charges ;
- les activités qui seront partiellement réglées sur le plan intercommunal. Les communes seront à l'avenir obligées de participer financièrement aux coûts de ce secteur ;
- et la troisième catégorie d'activités qui, en l'état, ne sont pas assurées par les communes et vont donc engendrer des coûts supplémentaires.

Les Délégués des communes à l'Assemblée constitutive avec les conseillers communaux des communes membres du périmètre provisoire de l'agglomération devront prochainement motiver et surtout convaincre les citoyens des bienfaits de l'agglomération. Pour leur permettre de le faire, il est nécessaire de savoir combien vont coûter ces activités et surtout comment ces coûts seront répartis entre les communes membres du périmètre provisoire. Par conséquent, au nom des Délégués de la commune de Belfaux, je demande au Bureau, conformément à l'article 8, let. e du Règlement de l'Assemblée constitutive, de charger la Commission financière de se prononcer sur le financement de ces activités, en proposant à l'Assemblée constitutive plusieurs variantes de péréquation financière. Dans cette péréquation financière, il y aura lieu de tenir compte non seulement des charges, mais aussi des recettes, telles que les impôts sur les personnes morales, taxes immobilières, etc.

M. le Président. Je prends acte de cette requête qui sera transmise au Bureau et traitée lors de la séance du 3 décembre prochain. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Lambelet. Je vous fais part de mon étonnement suite à l'intervention de M. Perrin, qui est membre de la Commission financière et qui fait une telle

demande au Bureau. Je rappelle que depuis environ une année dans le cadre de la Commission financière nous sommes en train de traiter les questions qu'il a soulevées. Peut-être voudrait-il déjà avoir des réponses ? Ce matin, il fallait déjà déterminer les domaines d'activités avant que l'on puisse regarder les systèmes. Je crois qu'il appartient à la Commission financière de se prononcer sur les éléments qui ont été relevés ce matin.

M. le Président. Je crois qu'il appartiendra au Bureau effectivement d'examiner la situation, notamment aussi quant aux attributions des compétences. Il pourra le faire le 3 décembre prochain.

M. Bourgarel. Si vous regardez de Fribourg la question de M. Perrin renvoie à un problème assez juste. Il y a de grandes interrogations. Les travaux doivent avancer et il est grand temps, que le rapport de la Commission des domaines d'activités soit soumis à l'Assemblée constitutive de l'agglomération pour que les Commissions financière et juridique puissent commencer leur travail et leurs analyses, ce qui est urgent maintenant. Avec les propositions et la démarche que le Bureau a suivie, je vous fais remarquer que nous avons perdu six mois depuis cet été. Il faudra absolument accélérer le rythme des assemblées et du travail, si l'on veut arriver à temps.

M. le Président. Le rapport, selon le calendrier établi, sera effectivement soumis à l'appréciation et la discussion de l'Assemblée le 20 janvier prochain.

Mme Berset. Tout le monde sait que la question du financement sera déterminante pour l'acceptation de l'agglomération. On a défini les domaines d'activités et, à ce jour, on n'a aucune espèce d'information quant aux issues possibles concernant les finances. Je suis surprise d'apprendre que la Commission financière attende que l'Assemblée adopte le rapport de la Commission des domaines d'activités pour pouvoir faire des propositions. Parce qu'il me semble quand même que les sept domaines ont été acceptés par l'Assemblée et cette position permet déjà d'initier quelques voies possibles au niveau financier. Je pense qu'il faudrait vraiment que l'on ose aborder ce sujet rapidement et que la solidarité financière, qui est indispensable dans toutes les communes, puisse jouer. L'agglomération sera l'occasion de montrer effectivement l'importance de l'action communautaire que nous souhaitons tous. Aussi, dans ce sens, j'aimerais proposer à la Commission financière de faire une étude sur le

rendement fiscal des personnes morales afin qu'une partie de ce rendement soit mise à disposition de l'agglomération pour financer certaines tâches ou pour compléter les transferts qui seront éventuellement effectués.

M. le Président. Il est évident que nous devons soumettre, le moment venu, d'abord à l'Assemblée constitutive, mais aussi aux communes, selon l'article 26, let. h de la loi, d'une part, ce que seront les ressources de l'agglomération et, d'autre part, selon la let. i, les critères déterminant les contributions des communes. C'est la mission qui nous est dévolue de par la loi et les statuts devront fixer les paramètres dans ce domaine. Je crois savoir que la Commission financière poursuit son travail sur la base du rapport de la Commission des domaines d'activités et qu'elle pourra le 20 janvier présenter ses premières analyses.

M. Lambelet. Madame Berset, vous nous prêtez mauvaise intention si vous croyez que nous allons attendre l'acceptation au mois de janvier du rapport de la Commission des domaines d'activités pour nous mettre au travail. Je ne sais pas si nous parlons de la même chose ou s'il y a un problème de communication, mais il me semble que la Commission financière, dont les membres pourront ici témoigner, essaie déjà depuis une année d'analyser ce qui se ferait. Lorsqu'au mois de septembre nous avons reçu le rapport provisoire et non définitif de la Commission des domaines d'activités, nous avons déjà essayé d'établir une ligne de conduite et d'élaborer une stratégie à adopter. Si les Délégués de Belfaux ont pensé introduire un système de péréquation, je pense que les membres de la Commission financière peuvent avoir la même sensibilité et qu'il leur appartient aussi d'apporter cet élément de solidarité. Donc reposer la question formellement signifie que vous ne témoignez pas une confiance absolue dans le travail qu'on peut vous rendre. C'est fort désolant de mettre la charrue avant les bœufs en disant : « Attention, ils ne vont pas y penser ». Je trouve que c'est un peu dommage, surtout eu égard au travail considérable qui a été fait par la Commission financière.

Mme De Weck. Le Bureau a voulu soumettre le rapport de la Commission des domaines d'activités aux conseils communaux pour connaître l'ambiance dans les communes et pour savoir comment les propositions allaient être reçues. J'ose espérer, comme vous semblez le dire, que cette procédure a donné un résultat positif. Quelles sont les remarques qui ont été faites par les communes ? Pourra-t-on les avoir avant de nous

replonger dans le rapport de la Commission des domaines d'activités, parce que si elles concernent la Commission financière, elles concernent également la Commission des affaires juridiques. Donc, si vous avez des remarques intéressantes, je pense qu'il est important qu'on le sache, puisque nous n'étions pas tous invités à ces séances avec les communes.

M. le Président. Pour donner des renseignements, la procédure était la suivante : d'abord une séance d'information avec les conseils communaux, laquelle a eu lieu déjà en Sarine. Il a été souhaité qu'un questionnaire soit établi et transmis cette semaine à ces conseils communaux afin qu'ils puissent se prononcer plus ou moins sur un schéma unique. Ils doivent le faire jusqu'au 3 décembre et le Bureau prendra connaissance de ces réponses. Il va de soi que l'Assemblée constitutive aura également connaissance des réponses des communes.

M. Clerc. Je crois qu'il faut remercier M. Perrin d'avoir abordé une question de fond qui est beaucoup plus intéressante qu'on aimerait nous faire croire. M. Bourgarel a parlé d'une perte de temps de six mois, je ne sais pas très bien comment il arrive à autant. Entre le calendrier grégorien et le calendrier julien, je crois qu'il y a 15 jours de différences seulement et je me demande, à quel calendrier il a eu recours pour arriver à ce constat. M. Dafflon, dans son discours ministériel tout à l'heure, a parlé d'esprit de solidarité très marqué dans notre mentalité. Une phrase magnifique que j'ai notée et qui peut déjà servir maintenant. Alors évidemment, quand on entend cela, on se dit que le rapport que M. Lambelet nous a présenté le 18 août 2003, à la page 10, qui nous montre le rendement de l'impôt cantonal sur les personnes morales, indique que telle commune a un rendement de 18,3 millions et puis tout au bout de l'échelle telle autre a un rendement de Fr. 86'000.-. On se dit qu'effectivement, en matière de solidarité, il y aurait un champ à explorer. Mais je ne doute pas que M. Lambelet ait exploré ce champ pour nous proposer des solutions intéressantes. Cela ne veut pas du tout dire que la commune qui se situe à la tête de ce palmarès n'a pas de mérites d'avoir attiré des industries. Elle aussi a toujours joué la carte de l'agglomération depuis toujours. Il faut lui en rendre acte. Mais cela signifie aussi que cette question doit être examinée à fond dans la perspective de la votation du 25 novembre 2005. Il y a un changement au sein de notre Assemblée qui a passé un peu inaperçu. Un ex-conseiller communal, chef du Département des finances a donné sa démission. Je le cite : « Je ne me lève pas pour des séances à 07h00 du matin et pour qu'on me rit au nez quand je parle de péréquation. Je démissionne. » Bien. Il a

été remplacé par M. Perrin et je constate que M. Perrin poursuit ce combat, sous une forme probablement plus adaptée, en mettant des gants, mais avec probablement les mêmes idées sur le fond. Alors, ces questions-là, il faut véritablement les aborder et puis en faire état publiquement. Ce n'est pas un crime quand on est membre de cette Assemblée.

Mme De Weck se demande si les réponses des conseils communaux apportent des éléments intéressants. Peut-être, il faudra attendre juste la fin du délai qui a été imparti aux communes pour connaître leurs réponses, et puis, à ce moment-là, le Bureau ne manquera pas de les analyser avec sagesse.

M. Lambelet. Il faut bien comprendre que le système de péréquation doit être analysé comme M. Dafflon et vous-même, M. Clerc l'avez dit. Mais on ne peut pas le faire en cinq minutes, il faut voir toutes les implications du système de péréquation. C'est beaucoup plus compliqué que cela et ce sont de telles réflexions que nous avons eues en Commission financière. M. Dafflon, dans son rapport ministériel, en a fait part concernant l'aménagement du territoire et les transports. Cela va au-delà de dire qu'on va faire un système de péréquation sur le rendement de l'impôt sur les personnes morales. Parce qu'il existe des zones attractives, des zones moins attractives, de zones industrielles. Tout ceci doit être mis dans l'analyse. Ce n'est pas seulement de dire qu'il y a 18 millions et d'ensuite faire une répartition : on prend 80 % et voilà. On ne peut pas analyser les choses de cette manière là. C'est pour cette raison que j'ai demandé qu'on laisse le temps de la réflexion à la Commission financière pour rendre un rapport dans ce domaine-là. Et, bien entendu, comme tous rapports, il fera l'objet de contestations, d'approbations, de modifications, de remarques, de commentaires. C'est comme ça que je vois mon travail. C'est ce que je voulais ajouter au nom de la Commission financière.

M. Ducotterd. La commune de Grolley ne connaît pas encore la plupart des tâches qui sont prévues. Pourquoi ne les finance-t-elle pas ? C'est parce qu'elle ne peut pas se le permettre. Actuellement, nous avons un impôt qui est de Fr. 0.95. Si on se compare aux communes qui sont proches de Fribourg, je pense que la différence est déjà importante. Si nous participons aux tâches qui sont prévues et s'il n'y a pas de système de péréquation, cela voudra dire que nous devons encore augmenter nos impôts de Fr. 0.05 à Fr. 0.10. Ce qui veut dire que la différence deviendrait insupportable pour une commune comme Grolley. Vous savez que notre Syndic, qui est directeur de la CUTAF est bien sûr pro agglomération, il est

pour tout ce qui se passe vers Fribourg, et je le soutiens en ce sens là. Mais, nous ne pouvons pas accepter une augmentation de Fr. 0.05, voire Fr. 0.10. Je pense que nous ne pourrions pas continuer dans l'agglomération, s'il n'y a pas de système de péréquation financière. Je pense que vous soutiendrez la proposition de M. Perrin.

M. Brägger. Herr Clerc hat in seiner Intervention richtigerweise auf die Bedeutung der Finanzen hingewiesen. Ich möchte aber doch festhalten, dass die Verfahrensfragen ebenso wichtig sind. Vor etwa einem Jahr hat diese Versammlung hier 7 Aufgabengebiete verabschiedet und gesagt, wir arbeiten mit 7 Aufgabengebieten weiter. Der Bericht der Kommission für die Aufgabenbereiche beinhaltet jetzt 8 Aufgaben. Ohne diese Versammlung zu befragen, geht nun dieser Bericht an die Gemeinden. Dies steht nicht im Einklang mit der Mehrheit der Delegierten. Deshalb ist es meiner Meinung nach und derjenigen der Mitglieder unserer Kommission für Rechtsfragen absolut von zentraler Bedeutung, dass auch über die Verfahrensfragen gesprochen wird. Weil dies die Regeln des Spieles in einer Demokratie, und dann sprechen wir über Geld.

M. Corminboeuf. Je ne voulais pas intervenir mais vu la tournure que prend la discussion, je souhaite vous faire part d'une information qui a été donnée à l'Assemblée des communes, samedi. Comme vous n'étiez pas toutes et tous présents, ce qui est normal, je vous informe que le Conseil d'Etat vient de nommer une commission spéciale pour étudier justement un nouveau système de péréquation entre les communes fribourgeoises, suite au rapport Dafflon et, que cette commission aura déjà trois séances cette année. Elle vise, bien sûr, comme cela a toujours été dit, la suppression de la classification et l'étude d'une péréquation directe ou indirecte. Vous savez que, jusqu'à maintenant, il y a environ 12 millions qui glissent d'une commune à l'autre par une péréquation indirecte, soit dans les communes, soit dans les associations de communes. Et l'étude a été menée, comme vous le savez, sur les 15 dernières années. C'est assez unique, je ne crois pas qu'en Europe, et même ailleurs, on ait étudié plus de 20'000 groupements financiers de 1988 à 2003. Dans cette commission, les communes sont représentées, c'était prévu, par trois personnes. Pour finir elles sont quatre. Il y a pour les communes des classes 1 et 2 M. Damien Piller, vice-syndic de Villars-sur-Glâne, pour les communes des classes 3 et 4 M. Francis Maillard, syndic de Marly et, M. le syndic de la ville de Fribourg fait aussi partie de cette commission puisque, suite au postulat Jean-Pierre Dorand, accepté par le Grand Conseil, le problème de la ville

centre doit être pris en considération. Les communes des classes 5 et 6 sont représentées par M. Gaston Blanc, syndic de Villorsonnens. Le principal reproche qui a été fait samedi pour la désignation des représentants des communes était qu'il y avait trois représentants sur quatre qui venaient du Grand-Fribourg, donc de l'agglomération. C'est donc dire si vous êtes bien représentés dans cette commission qui va assez rapidement proposer, nous l'espérons dans le courant de 2005, une révolution du système de la péréquation en passant, en tout cas c'est l'idée, par la mise en place d'une péréquation directe. Il est important que vous suiviez de près ces travaux, ce qui sera facile dans la mesure où vous avez trois sur les quatre représentants et que vous avanciez aussi, vous, dans cette réflexion de ce qu'on peut bien appeler le front et les fronts, qu'on mette s ou pas. Je crois que c'est vraiment une question fondamentale que vous devez aborder rapidement.

Puis, une autre information qui n'est pas sans importance. La nouvelle Constitution réservera encore bien quelques surprises, pour ceux qui en étaient partisans, comme pour ceux qui y étaient opposés. L'une des applications de cette Constitution prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2006 aucune fusion ne peut se décider sinon aux urnes. Cela veut dire que le système actuel où le législatif, que ce soit le Conseil général avec droit de référendum ou l'Assemblée communale, vote les fusions, est aboli. Toutes les fusions, volontaires ou imposées, je vous rappelle qu'il y a la possibilité d'imposer des fusions dans la nouvelle Constitution, se feront par un vote aux urnes. Je me pose la question ce matin, et je n'ai pas la réponse, est-ce que cette obligation constitutionnelle qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2006 aura une incidence sur la Loi sur les agglomérations ? Je ne l'exclus pas, et vous le savez mieux que moi, vu qu'on vote sur la constitution de l'agglomération avant le premier janvier 2006.

Par ailleurs, le canton a prévu une aide au budget 2005 pour un montant destiné à la votation qui doit avoir lieu.

M. le Président. Merci, Monsieur le Conseiller d'Etat pour vos renseignements. Je tiens aussi à vous remercier de suivre constamment nos travaux, notamment par l'intermédiaire de Mme Brigitte Leiser, que je remercie également pour l'intérêt qu'elle manifeste pour ces opérations et qui est pratiquement devenue « Madame aggro bis ». Hat es noch weitere Interventionen ?

M. Wandeler. J'aimerais bien demander à M. Corminboeuf si, dans la nouvelle péréquation financière entre les communes, il y a un volet fiscal propre à l'agglomération parce que la solidarité entre les communes et le canton est une chose et qu'une autre chose est ce qu'on est en train de créer avec cette nouvelle entité politique entre les communes et le canton à savoir l'agglomération. C'est clair, après il y a des triples systèmes de péréquation ou doubles d'une part entre les communes les plus riches et toutes les autres communes, et d'autre part, à l'intérieur des communes, par exemple de l'agglomération. Cela pose des problèmes. Ce doit être d'un côté équitable sans être trop compliqué. Est-ce que dans ces réflexions on intègre aussi l'agglomération qui pourrait éventuellement être une nouvelle entité de cette péréquation cantonale ?

M. Corminboeuf. Je crois que j'ai déjà partiellement répondu. Si je demande qu'on avance en parallèle, c'est pour qu'on ne doive pas avoir un système encore plus compliqué et justement la chance, en fait ici je ne représente pas nécessairement la sensibilité des districts périphériques qui regrettent d'être sous-représentés, la chance de l'agglomération est d'être représentée par trois sur les quatre délégués des communes. Je pense, que c'est là que l'information devra circuler pour que le travail se fasse en parallèle avec la Commission financière. J'imagine mal que l'on puisse encore avoir un étage supérieur. Je pense que les choses doivent être examinées le plus largement possible pour qu'on ne complique pas le système qui, aujourd'hui, est justement critiqué parce qu'il est très compliqué du fait de l'introduction en 1989 de trois facteurs supplémentaires. Je rappelle que ceux qui avaient poussé la Commission parlementaire à accepter ces trois critères supplémentaires - qu'on critique aujourd'hui - étaient des représentants des communes qui étaient gagnantes en 1989 et qui sont aujourd'hui parmi les communes perdantes. Donc, d'où la nécessité d'avoir une péréquation qui ne soit pas victime, mais qui soit bien à même de durer quelque soit la conjoncture. Je pense qu'il n'y a pas que le problème de l'agglomération de Fribourg, il y a aussi les problèmes des associations de communes dans les districts. Je vous rappelle que dans les critères de péréquation, on multiplie parfois les kilomètres par les élèves, etc... Il y a donc tous les systèmes possibles que M. Dafflon a identifiés, mais le système que nous voulons introduire veut être le plus simple possible, c'est-à-dire déjà supprimer la classification des communes. Je pense que l'utilisation de l'indice de capacité financière s'impose. Par contre, au niveau péréquatif, je pense qu'on a aussi besoin de toutes les réflexions, y compris d'ailleurs de celles faites à l'intérieur du

Grand-Fribourg. Je vous rappelle simplement, à titre d'exemple, que dans l'agglomération bulloise on a choisi un autre système, beaucoup plus simple. Je ne dirai rien de plus.

M. le Président. J'aimerais tout de même relever que Monsieur le Conseiller d'Etat est notre invité et qu'il n'est pas le rapporteur du Conseil d'Etat. On est bien d'accord. On ne va pas faire un débat semi-Grand Conseil - semi-Assemblée constitutive.

M. Ducotterd. L'agglomération doit se faire et c'est une bonne chose si on veut exister entre Berne, Lausanne et Neuchâtel. Actuellement, la loi permet d'obliger une commune d'adhérer au projet définitif. Certaines voix s'élèvent déjà dans certaines commissions pour supprimer cette obligation et pour changer la loi. La simple suppression de ce principe mettrait en péril l'agglomération, car elle ne pourrait pas fonctionner dans toutes les communes de la ceinture, je précise bien, la ceinture de Fribourg. Je propose, dans le cas où le principe en question devrait être oublié que la possibilité de faire deux cercles soit donnée afin de maintenir ce principe pour les communes de la ceinture de Fribourg. La question peut être : est-ce que les communes éloignées de Fribourg ne constituent pas un frein à l'agglomération ?

M. le Président. La question soulevée relève évidemment de notre législatif, le Grand Conseil, en particulier des Députés. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Das nächste Jahr wird entscheidend sein. Ich möchte Ihnen in Erinnerung rufen, dass es nicht unsere Mission ist, dem zukünftigen Agglomerationsorgan vorzugreifen, sondern die Grundlagen im Bereich der Statuten für die zukünftige Agglomeration zu schaffen. Es wird an den politischen Behörden sein, die Etappen und den Rhythmus festzulegen. Ich möchte hier all denjenigen, die hier mitarbeiten, noch einmal recht herzlich danken.

Je vous l'ai dit, l'année prochaine sera déterminante. Vous serez sollicités à un rythme plus élevé puisque nous aborderons la phase décisionnelle. Il y aura de belles batailles en vue et nous pouvons d'ores et déjà nous en réjouir. Je suis sûr que St-Nicolas n'appartiendra bientôt plus seulement à la ville de Fribourg, mais à toute l'agglomération.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et je lève cette séance.

Pour le procès-verbal :

Corinne Margalhan-Ferrat